

Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 17 décembre 2019

Ordre du jour

- Virements de crédits
- Demande DETR
- Convention cantine avec le Collège de Landos
- Indemnité Trésorier
- Colis de Noël
- Questions diverses

9 élus sont présents. Josette Braud est excusée et a donné pouvoir à Fabienne Besse.

1. Virements de crédits

Paul Braud sollicite le conseil municipal pour plusieurs virements de crédit :

- virement de fonds pour le compte du service de l'eau : il s'agit d'abonder 1 500 € pour les fournitures, car quelques factures n'avaient pas été prévues (casse et augmentation des besoins en électricité). Les fonds sont prélevés sur la ligne prévue pour les frais de personnels.
- engagement de 25% des dépenses de l'année précédente afin de pouvoir honorer les factures de début d'année, avant le vote du budget. Le maire demande d'affecter 108 232 € en investissement et 16 232 € au service de l'eau.

Le conseil municipal vote ces virements de crédits (9 pour, 0 contre, 0 abstention).

2. Demande DETR

Suite à la décision du conseil municipal, Paul Braud a consulté une entreprise pour un devis pour des travaux de voirie sur la route de Montlong, de Rossignol à Sansac. Le devis s'établit à 89 100 €. Monsieur le maire sollicite le vote du conseil municipal afin de solliciter une subvention DETR à hauteur de 50%, soit 44 550 € de subvention de la DETR, et 44 550 € en auto-financement.

Le conseil donne son accord.

Fabienne Besse relaie une question de Josette Braud, concernant le monument aux morts dans le bourg. Celui-ci subit des dégradations, notamment en raison des chiens. Il pourrait être entouré d'une barrière de protection. Denis Gérenton demande qu'un portillon suffisamment large soit prévu, pour permettre par exemple aux enfants de déposer les gerbes de fleurs au moment des commémorations. Paul Braud sollicitera un devis pour chiffrer le coût de cette barrière.

3. Convention cantine avec le Collège de Landos

Il s'agit d'une convention pour la fourniture des repas à notre école pour le collège de Landos. Cette convention doit être signée entre le Département, le collège Stevenson et la Mairie. Elle organise les aspects financiers de la confection de ces repas, le transport étant à la charge des communes, et financé par la Communauté de Communes.

Paul Braud donne lecture du projet de convention envoyé par le collège.

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cette convention.

Les problèmes de température des repas qui avaient été évoqués ont été résolus. Les enfants sont satisfaits des repas proposés par le collège.

4. Indemnité Trésorier

Une indemnité est sollicitée par le trésorier. Elle correspond à l'aide donnée pour la gestion, soit 413,75 €, auxquels s'ajoute une indemnité pour le conseil fourni à l'élaboration du budget.

Après discussion et délibération, le conseil municipal déclare refuser de verser cette indemnité, pour des services rendus insuffisants au regard des besoins de la commune (aucun accompagnement pour la réalisation du budget et des délais de réponse excessifs).

5. Colis de Noël

Conformément à la décision prise en conseil municipal le 30.11.17, dix-sept colis ont été préparés pour les résidents de plus de 75 ans qui n'ont pu assister au repas de la commune. Les élus se répartissent la distribution de ces colis.

6. Questions diverses.

Cérémonie des vœux : elle se déroulera le samedi 11 janvier 2020, à 15h à la salle des fêtes.

Acquisition de terrain : Monsieur et Madame Perrin avaient sollicité le conseil municipal pour acheter du terrain autour de leur maison, soit 308 m². Le conseil donne son accord pour vendre ce terrain, au prix de 4,60 € / m², les frais d'arpentage et de notaire étant à la charge des acheteurs.

Location des appartements communaux : à la demande de Paul Braud, Denis Gérenton quitte la salle. Monsieur le maire explique avoir reçu deux demandes pour louer l'appartement situé au rez-de-chaussée de la maison de bourg, l'une de Baptiste Beraud, l'autre de Joël Gérenton. Mais en raison de quelques travaux à réaliser dans cet appartement, le conseil municipal ajourne la décision de location et la repousse au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.